



**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**  
**VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 4 décembre 2023, le règlement numéro 2023-266 – amendant le règlement de zonage n° 2006-109 de la Ville de Saint-Ours.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de modifier le libellé concernant un terrain situé dans plus d'une zone;
- de remplacer le libellé concernant les usages dérogatoires

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1)* une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 15 janvier 2024 à 19h à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Saint-Ours, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Le soussigné certifie, sous son serment d'office, avoir affiché le 8 janvier 2024, tel que prescrit par le règlement 2023-266, à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet, l'avis public ci-haut mentionné.

Ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Pascale Dalcourt  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Ville de Saint-Ours